

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE****SEANCE VENDREDI 30 JANVIER 2026****CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

Procurations : 3

Absente : 1

L'an deux mille vingt-six et le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie Madame à BEILLA-PANTEL Emilie à Madame Sandrine CONSTANT, Madame GOEURY Béatrice à Madame SOULIER Anne.

Absente : DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

9 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA GRAND RUE ET DE LA PLACE DE L'EGLISE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant la nécessité de moderniser les réseaux structurants de la Grand Rue ;

Considérant l'enjeu de requalification des espaces publics du centre-bourg afin d'améliorer le cadre de vie, la sécurité des usagers et l'attractivité commerciale et touristique de la commune ;

Considérant l'intérêt général du projet, tant pour les habitants que pour les usagers quotidiens et les visiteurs ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune souhaite engager un programme global d'aménagement de la Grand Rue, comprenant :

- **Une tranche ferme**

- la reprise complète des réseaux (AEP, eaux usées, eaux pluviales),
- la réfection du revêtement routier,
- l'aménagement qualitatif des abords dans une logique de voie partagée favorisant les piétons,

pour un montant estimatif de : 2.175.000,00 € HT

- **Une tranche conditionnelle**

- l'aménagement de la place de l'église,
- la création d'espaces piétonniers et paysagers,
- la valorisation patrimoniale du site tout en conservant un stationnement adapté,

pour un montant estimatif complémentaire de : 462.000,00€ HT

Le coût estimatif des travaux y compris la maîtrise d'œuvre s'élève au total à 2 637 000 € Hors Taxes.

Le plan de financement est le suivant :

TRANCHE FERME

Désignation	%	€ HT
État (DETR, DSIL, Fond Vert...)	40.00%	870 000,00
Région	10.00%	217 500,00
Département	30.00%	652.500,00
Autofinancement	20.00%	435 000,00
TOTAL	100	2 175 000,00 €

TRANCHE CONDITIONNELLE

Désignation	%	€ HT
État (DETR, DSIL, Fond Vert...)	30.00%	138 600,00
Région	30.00%	138 600,00
Département	20.00%	92 400,00
Autofinancement	20.00%	92 400,00
TOTAL	100	462 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le lancement du programme d'aménagement de la Grand Rue et de la place de l'église ;
- **approuve** le principe d'une opération composée d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle ;
- **approuve** les montants estimatifs des travaux, soit :
 - **2 275 000 € HT** pour la tranche ferme,
 - **462 000 € HT** pour la tranche conditionnelle ;
- **autorise** Monsieur le Maire à engager les études, procédures et démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions mobilisables, notamment au titre de la **DETR**, ainsi que toute autre aide financière ;
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire,

Samuel SOULIER

